

D2023-6-4-21



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 29 Juin 2023**

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **34**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **9**
 Nombre de membres excusés : **11**
 Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :
23 juin 2023

**Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :**
10 JUIL. 2023

**et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :**
10 JUIL. 2023

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.7 - Transports

Objet : Signature d'une convention de prêt à l'association Mobyliis d'une partie de la flotte de vélos à assistance électrique (VAE) Mobi Pro sur la période estivale 2023 dans le cadre du projet Maison du Vélo

L'an 2023, le vingt-neuf juin à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-trois juin 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois juin 2023.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Jean ELISABETH		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Gislaine MARIE		
Mme Catherine CAILLY			M. Daniel BREARD		
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Jean-Christophe MEUNIER		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER				X	
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN				X	
M. Marc GUILLAUMIN				X	
M. Francis HERMON				X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS				X	
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON			M. Frédéric BROGNIART		
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

D2023-6-4-21

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS				X	
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

TOTAL	34	0	9	11	7
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	34				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	43				

M. Ludien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis septembre 2022, l'Intercom de la Vire au Noireau déploie le programme Mobi Pro qui consiste à accompagner les entreprises du territoire qui souhaitent encourager leurs salariés à trouver des alternatives à l'usage individuel de l'automobile dans leurs déplacements quotidiens domicile-travail.

Cet accompagnement au changement de pratiques de mobilité quotidienne s'opère sous forme d'ateliers réalisés directement en entreprises par l'association Mobylys, destinés à promouvoir la plateforme de covoiturage Mobicoop et l'usage du Vélos à Assistance Electrique (VAE).

Pour réaliser les ateliers VAE et permettre aux salariés de s'essayer à la pratique en situation via un prêt « découverte » de vélos électriques à leur entreprise, l'IVN s'est dotée d'une flotte de « VAE Mobi Pro ». Sur la période estivale à venir, il est à prévoir une réduction substantielle des ateliers et des prêts de VAE de la flotte Mobi Pro.

Or, c'est sur cette même période que Mobylys a décidé de lancer son projet de Maison du Vélo. La Maison du Vélo Mobylys se veut être un espace destiné à proposer un ensemble de services autour du vélo : informations, conseils, promotions, vente de vélos d'occasion, apprentissage, remise en selle (vélo école)... A moyen terme, la Maison du Vélo Mobylys souhaite développer des ateliers mobiles pour assurer la diffusion en proximité de l'ensemble de ses services sur toute l'intercommunalité.

En vue d'accompagner l'émergence de la Maison du Vélo Mobylys qui constitue une composante indispensable à la montée en puissance de l'intermodalité et des modes actifs sur l'intercommunalité, l'IVN se propose de mettre à disposition de Mobylys, 20 VAE de la flotte Mobi Pro du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

En contrepartie, l'association assurerait l'entretien régulier et gracieux de l'ensemble de la flotte VAE Mobi Pro sur la période de juillet 2023 à fin décembre 2023.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 14 juin 2023 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2023, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec l'association Mobylys, la convention de prêt gratuit de 20 VAE de la flotte Mobi Pro (dont le projet est joint en annexe) dans les conditions ci-avant détaillée moyennant l'entretien gracieux de l'ensemble de la flotte VAE Mobi Pro jusqu'à fin décembre 2023.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Valérie DESQUESNE

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



